

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1002^e séance, tenue le mardi 23 janvier 2007,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont, la vice-rectrice—International et vie étudiante, Mme Martha Crago; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier; M. Pierre Moreau, M. Jean Sirois; la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Micheline Cambron, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset; M. Raymond Lalande, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Louis-Philippe Vien, M. Martin Vézina; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Pierre Chenard.

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Développement et relations avec diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, le vice-recteur—Recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Jacques Boucher, M. Jean Rouleau; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, M. Robert Prud'homme; des étudiants, Mme Claudette T. Cloutier, M. Sylvain Dubé; des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Louise-Hélène Richard.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président présente ses vœux de bonne année aux membres. Il souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, nommés par le Conseil à titre d'officiers de la Faculté des arts et des sciences : Mme Micheline Cambron, vice-doyenne et secrétaire de la Faculté, et M. Robert Prud'homme, directeur du Département de chimie.

CE-1002-1

ORDRE DU JOUR

CE-1002-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1001^e séance tenue le 12 décembre 2006
3. Affaires découlant
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences - Direction
Centre d'études médiévales
 - Création d'un programme de Majeur en études médiévales
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences – Direction
Département des littératures de langue française et
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 - Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en écritures scénaristique et littéraire
 - 5.3 Faculté de médecine et Faculté des arts et des sciences
 - Modifications au programme de Baccalauréat en sciences biomédicales
 - 5.4 Calendrier universitaire
 - Modifications aux règles de composition
6. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 6.1 Faculté des sciences de l'éducation et Faculté de médecine
 - Création d'un microprogramme «Pédagogie universitaire des sciences de la santé»
 - Modifications au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières)

- 6.2 Faculté des sciences de l'éducation et Faculté de médecine
 - Création d'une option «Pédagogie universitaire des sciences de la santé» au programme de Maîtrise en éducation (M.Ed)
- 6.3 Faculté de médecine
 - Département de médecine sociale et préventive
 - Création d'un microprogramme de santé publique à l'intention des cadres et des professionnels en exercice
- 6.4 Faculté de médecine vétérinaire
 - Département de biomédecine vétérinaire
 - Création d'une option «Médecine des animaux de laboratoire» au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires)
- 6.5 Faculté de médecine vétérinaire
 - Département de biomédecine vétérinaire
 - Création d'une option «Pharmacologie» au programme de Ph.D. (sciences vétérinaires)
- 6.6 Faculté de médecine vétérinaire
 - Département de sciences cliniques
 - Création d'une concentration «Comportement animal» au programme de D.E.S.. (sciences cliniques vétérinaires)
- 6.7 Faculté de droit
 - Création de l'option «Droit des affaires dans un contexte de globalisation » au programme de Maîtrise en droit
- 6.8 Faculté des études supérieures
 - Création du séminaire PLU 6058—*Rechercher et exploiter la documentation*
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-1002-2 ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA 1001^e SÉANCE CE-1001-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1001^e séance tenue le 12 décembre 2006, tel que présenté.

CE-1002-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1002-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant. La secrétaire générale en fait la présentation.

La vice-rectrice adjointe aux études présente les éléments d'information suivants, relatifs aux affaires découlant.

Sur les passerelles DEC-BAC (délibération CE-1001-4.4), il est précisé que la politique d'application sera revue; le dossier sera porté à l'attention du *provost* et vice-recteur—Affaires académiques. Un suivi est effectué auprès de la Faculté des arts et des sciences, afin de coordonner les pratiques en cette matière.

Relativement au programme de Certificat en cyberenquête de l'École Polytechnique (délibération CE-1001-7.1), il est mentionné qu'un suivi sera assuré afin de permettre la poursuite des discussions entre les unités concernées.

Par ailleurs, la Commission sera prochainement saisie du projet de règlement d'application du *Règlement des études de premier cycle*, adopté par la Commission en novembre dernier (délibération CE-1000-6.4).

CE-1002-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1002-4

CE-1002-4.1 Changements à la direction de l'Université CE-1002-4.1

Le président présente les éléments d'information relatifs aux changements récents à l'équipe de direction de l'Université et sur les démarches prévues en vue de la nomination à venir d'un titulaire aux études supérieures. Un organigramme du Bureau du *provost* sera précisé au cours des prochaines semaines.

CE-1002-4.2 Livre blanc CE-1002-4.2

Le président mentionne que le Livre blanc a été déposé à la dernière réunion de l'Assemblée universitaire, tenue hier. Le document est donc en circulation. Le président signale quelques dossiers qui concerneront plus particulièrement la Commission.

CE-1002-4.3 Stratégie d'internationalisation de 2^e génération CE-1002-4.3

Le président signale que lors de sa 482^e séance tenue hier, le 22 janvier, l'Assemblée universitaire a adopté la Stratégie d'internationalisation de 2^e génération de l'Université de Montréal. Les discussions tenues à ce moment ont fait ressortir l'importance d'aborder la problématique de l'internationalisation en regard de la définition des programmes de formation.

CE-1002-4.4 Protocole de gestion du travail des auxiliaires d'enseignement CE-1002-4.4

Le président mentionne que lors de sa séance tenue le 16 janvier dernier, le Comité exécutif a adopté le *Protocole de gestion du travail des auxiliaires d'enseignement de l'Université de Montréal. Protocole de gestion du travail des auxiliaires d'enseignement*. Il s'agit d'une étape importante dans la définition d'un financement intégré aux cycles supérieurs.

CE-1002-4.5 Résultats des admissions et inscriptions CE-1002-4.5

Le président invite le registraire à présenter des données récentes relatives aux processus d'admission et d'inscription.

Il importe d'abord de souligner que la situation défavorable présentée récemment dans les médias, indiquant une diminution importante du nombre d'étudiants, ne correspond pas à la réalité et que ces informations n'ont pas été traitées convenablement. Ainsi, les résultats relatifs au trimestre d'hiver 2007 présentent une situation équilibrée par rapport aux résultats de l'année précédente. Un déficit est observé en regard des nouvelles inscriptions. Cette situation sera analysée; on doit toutefois tenir compte du fait que le nombre de nouvelles inscriptions est habituellement moins élevé au trimestre d'hiver qu'au trimestre d'automne. Les résultats en EETC présentent une légère avance, soit une augmentation d'une proportion de 0,9 % par rapport aux résultats finaux de l'année précédente. Ces statistiques sont revues selon une fréquence hebdomadaire.

CE-1002-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

La vice-doyenne aux études de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

Le vice-doyen de la Faculté de médecine présente le projet inscrit au point 5.3.

La vice-rectrice adjointe aux études présente le projet inscrit au point 5.4; pour cette délibération, la Commission reçoit Mme Annick Bergeron, directrice du Bureau des affaires juridiques, et Mme Suzanne Fauteux, coordonatrice au Registrariat.

CE-1002-5.1 Faculté des arts et des sciences—Direction CE-1002-5.1
Centre d'études médiévales
- Création d'un programme de Majeur en études médiévales

A-33/1002^e/518, 518.1, 518.2

Le Centre d'études médiévales offre actuellement un seul programme de premier cycle, le Mineur en études médiévales. La création du programme de Majeur en études médiévales permettra d'étendre l'offre de formation de premier cycle dans ce domaine à l'Université, et de répondre à des besoins de formation qui se posent en lien avec un intérêt croissant pour la période historique du Moyen-âge observé chez des étudiants de diverses disciplines représentées par des Départements de la Faculté des arts et des sciences, dont l'histoire, l'histoire de l'art, et la littérature. Le programme de Majeur en études médiévales propose ainsi de donner à des étudiants provenant de diverses disciplines une formation de base pluridisciplinaire dans le domaine des études médiévales, au niveau des méthodologies et des contenus. La combinaison de ce programme avec un programme de Mineur dans une discipline pertinente permettra à l'étudiant d'avoir accès à des programmes de deuxième cycle à l'Université, mais également dans des centres ou des instituts canadiens reconnus dans ce domaine.

La structure du programme comporte 12 crédits de cours obligatoires, 45 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. La structure est décrite aux pages S-1 et S-2 du document de présentation.

Des précisions sont apportées sur les modalités de financement du séjour d'études; généralement, les étudiants contribuent en partie à assurer ces frais.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Majeur en études médiévales, à la Faculté des arts et des sciences (Centre d'études médiévales), conformément aux documents A-33/1002^e/518 et A-33/1002^e/518.1.

CE-1002-5.2 Faculté des arts et des sciences- Direction CE-1002-5.2
Département des littératures de langue française et
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire
en écritures scénaristique et littéraire

A-33/1002^e/519, 519.1, 519.2

À la suite d'une réserve présentée à la Sous-commission du premier cycle sur le titre proposé au départ pour le programme (« écritures scénaristique et littéraire »), un nouveau titre est proposé, soit « écriture de scénario et création littéraire ».

L'offre de programme que veut constituer le projet présenté ne présente pas de comparaison avec des programmes existants dans le domaine de la scénarisation offerts par d'autres institutions, dont l'UQÀM, qui offre un programme de Certificat. Le programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire présente une approche plus étendue, visant à initier les étudiants à différentes formes d'écritures artistiques —scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma, documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre—, tout en leur permettant d'acquérir une formation de base dans les deux disciplines du programme. Le programme vient ainsi constituer une offre de formation structurée et originale en écriture de création, tout en donnant accès aux programmes de Maîtrise en études cinématographiques et de Maîtrise en littératures de langue française.

La structure du programme totalise 48 crédits de cours obligatoires, 39 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix (pages 7, 8 et 9 du document de présentation). Un cours est créé pour le programme, soit le cours CIN 3105—*Écritures scénaristiques : genre et média*. Le programme ne comporte pas de cours d'intégration proprement dit, dans la mesure où l'intégration disciplinaire se fera dans le cadre des cours de création regroupés spécifiquement pour le programme. Le programme sera contingenté à un nombre de 25 étudiants.

Le rapport de la Sous-commission du premier cycle signale que l'Assemblée du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, qui assurera la gestion du programme, a adopté une résolution indiquant que sa mise en œuvre sera conditionnelle à l'obtention d'un nouveau poste de professeur.

M. Louis-Philippe Vien souligne l'intérêt présenté par la formule d'intégration proposée pour ce programme bidisciplinaire (regroupement dans un bloc obligatoire des cours portant sur les pratiques d'écriture et sur la création), d'autant que cette formule s'avère appropriée en regard des objectifs de formation.

On remarque que le nouveau titre proposé apparaît trop long en regard du nombre d'espaces réservés pour le titre du programme sur le relevé de notes. La Commission convient d'adopter le programme sous réserve de vérifications afférentes quant au titre du programme auprès du Registrariat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la vérification du titre proposé pour le programme,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire, à la Faculté des arts et des sciences (Département des littératures de langue française et Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques), conformément aux documents A-33/1002^o/519 et A-33/1002^o/519.1.

CE-1002-5.3

Faculté de médecine
Faculté des arts et des sciences
- Modifications au programme de Baccalauréat en sciences biomédicales

CE-1002-5.3

A-33/1002^o/520, 520.1 à 520.4 et 520.5

Ce projet est inscrit sous réserve de la recommandation du Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences.

Le document A-33/1002^o/520 porte sur le formulaire de présentation du projet de modification du programme. Le document A-33/1002^o/520.1 présente les lettres relatives aux diverses approbations du Conseil de la Faculté de médecine en regard des différentes composantes du projet

de modification. Le document A-33/1002^o/520.2 constitue le document d'accompagnement dans lequel sont explicités les objectifs, contextes et modalités du projet de modification. Le document A-33/1002^o/520.3 porte sur les cours du programme relevant du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine. Le document A-33/1002^o/520.4 porte sur les modalités de la création de stages de recherche spécifiques à chacune des orientations du programme. Les documents transmis à la Commission des études tiennent compte des demandes de la Sous-commission du premier cycle.

Le programme de Baccalauréat en sciences biomédicales, créée en 2000, constitue un programme conjoint relevant de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences. Il propose une formation en biologie humaine, et comporte un noyau important de cours obligatoires. Il reçoit environ 125 nouveaux étudiants par année; ce nombre est passé à 150 depuis l'année dernière. La formation en sciences biomédicales concerne un bassin d'étudiants qui présentent un intérêt pour les sciences de la santé mais sans nécessairement vouloir l'exercer dans le cadre d'un programme de formation professionnelle. Le programme constitue également une passerelle vers les études supérieures en sciences biomédicales. Au cours des dernières années, il est apparu qu'il serait important qu'au-delà de la formation fondamentale et généraliste, le programme permette d'amorcer une spécialisation au cours de la troisième année, afin de créer des voies d'entrée vers les différents programmes d'études supérieures ou vers des passerelles ouvrant à des formations spécialisées. Le projet de modification propose donc la création de cinq nouvelles orientations : *Pharmacologie*; *Sciences neurologiques*; *Physiologie intégrée*; *Pathologie et biologie cellulaire*; *Sciences de la vision*. Les objectifs des orientations sont décrits aux pages 3 et 4 du document A-33/1002^o/520.2. Chaque orientation comportera un stage spécifique à celle-ci. En regard de l'introduction des nouvelles orientations, la structure du programme modifié comporte un tronc commun de 60 crédits de cours obligatoires et de 30 crédits de cours à option —dont 15 crédits de stage. De nouveaux sigles de stages sont créés pour chacune des nouvelles orientations (document A-33/1002^o/520.4).

Le projet de modification propose par ailleurs la création d'un cheminement *honor* qui sera intégré à chacune des orientations du programme. La réalisation d'un stage constituant déjà une composante essentielle du programme de sciences biomédicales, la Faculté a choisi une formule selon laquelle l'étudiant qui suivra le cheminement *honor* réalisera des activités additionnelles distinctes des activités du cheminement régulier. Les objectifs du cheminement *honor* sont précisés dans le document d'accompagnement (page 6); les modalités de stage propres à ce cheminement sont présentées dans le document A-33/1002^o/520.4. La proposition de la création d'un cheminement *honor* a été appuyée par les étudiants du programme.

Le projet comporte également la création de quatre cours de pharmacologie, et des modifications à l'orientation *Perfusion extracorporelle*. La préparation du projet de modification a par ailleurs permis de développer des liens de collaboration avec d'autres Facultés, dont la Faculté de pharmacie.

M. Louis-Philippe Vien signale que l'association étudiante du programme s'est prononcée favorablement à la création du cheminement *honor* ainsi qu'à l'ensemble du projet de modification, en ce qu'ils permettent une ouverture des perspectives de carrière et d'études aux cycles supérieurs, et améliorent la structure de formation.

M. Pierre Moreau mentionne l'intérêt présenté par l'ouverture de la Faculté de médecine à collaborer avec d'autres Facultés.

Une correction technique sera apportée au document A-33/1002^o/520.4 (au dernier paragraphe de la page 1, au début de la quatrième ligne, remplacer «(10 %)» par «(5 %)»).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la recommandation du Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Baccalauréat en sciences biomédicales – comportant la création des orientations Pharmacologie, Sciences neurologiques, Physiologie intégrée, Pathologie et biologie cellulaire, et Sciences de la vision, ainsi que d'un cheminement *honor* dans chacune des orientations du programme–, à la Faculté de médecine et à la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents A-33/1002^e/520, A-33/1002^e/520.1, A-33/1002^e/520.2, A-33/1002^e/520.3 et A-33/1002^e/520.4 corrigé.

CE-1002-5.4

Calendrier universitaire
- Modification aux règles de composition

CE-1002-5.4

A-33/1002^e/521, 521.1, 521.2

La modification aux règles de composition du calendrier universitaire porte sur l'indication des dates limites pour une modification du choix de cours ou un abandon de cours, en fonction des modalités prévues dans le *Règlement des études de premier cycle*. Le document A-33/1002^e/521.1 présente la problématique ayant fondé la détermination des dates proposées, et comporte les calendriers pour les années 2007-2008 à 2009-2010. Le document de présentation doit cependant être modifié en ce qui a trait à la date limite pour la modification du choix de cours et l'abandon sans frais. Le projet indiquant « le 10^e jour ouvré », il conviendra plutôt d'indiquer « le 11^e jour ouvré », afin de tenir compte des cours débutant un vendredi. Cette modification permettra d'éviter les confusions qui pourraient découler de cette situation, mais n'oblige pas à modifier le calendrier comme tel.

Des précisions sont apportées sur la situation de Facultés offrant des cours de manière séquentielle à différents moments du trimestre, ou dont la date de la rentrée a été fixée plus tôt. Ces situations sont par ailleurs couvertes par l'article 6.12. Le président remarque qu'il y aura lieu de porter ces modalités à l'attention des cadres académiques, notamment rappeler qu'il y a lieu d'indiquer la date d'abandon de cours à l'horaire du cours. Ce rappel pourrait se faire dans un contexte de formation des cadres académiques.

Il est mentionné qu'en regard de la composition du calendrier, il est prévu de mieux préciser les dates et la durée relatives au trimestre d'été. Cette question sera étudiée distinctement. On prend note d'une remarque sur la nécessité qu'il y aura de vérifier les délais qui seront définis en fonction des dispositions des conventions collectives concernant les professeurs et les chargés de cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux règles de composition du calendrier universitaire, conformément aux documents A-33/1002^e/521 modifié et A-33/1002^e/521.1.

CE-1002-6 RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-doyenne de la Faculté des études supérieures présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.8.

CE-1002-6.1 Faculté des sciences de l'éducation CE-1002-6.1
Faculté de médecine
- Création d'un microprogramme «Pédagogie universitaire des sciences de la santé»

A-33/1002^o/510

Le microprogramme «Pédagogie universitaire des sciences de la santé» vise à préparer l'étudiant à exercer un *leadership* pédagogique dans une discipline des sciences de la santé. Les objectifs de formation comportent ainsi le développement de stratégies pour favoriser la contextualisation des apprentissages au domaine disciplinaire concerné.

La structure du microprogramme comporte 18 crédits de cours obligatoires. Elle inclut trois cours existants et trois des sept cours créés pour l'option correspondante du programme de M.Ed. (délibération suivante, CE-1002-6.2).

Le document de présentation précise le contexte historique et les objectifs essentiels en regard du développement des besoins de formation dans ce domaine.

La création du microprogramme et de l'option correspondante dans le programme de M.Ed. a donné lieu à une réflexion sur la nécessité de la contribution de partenaires qui seraient appelés à donner certains cours ou encadrements, et sur la possibilité de définir une forme de reconnaissance de ces participations au microprogramme ou à l'option. À la demande du *provost*, un groupe technique étudiera ces formes de collaboration.

M. Michel D. Laurier mentionne que certains aspects du microprogramme et de l'option rejoignent des préoccupations présentées dans le Livre blanc en matière de pédagogie universitaire et d'interdisciplinarité, en lien avec la formation professionnelle.

Des remarques sont présentées sur certaines modalités relatives à l'admission. On constate que des vérifications devront être complétées, afin de préciser la moyenne générale exigée et les modalités de passage au programme de Maîtrise.

En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur le nombre d'étudiants visés pour le microprogramme, sur spécificité de la formation offerte par le microprogramme, comparativement à celle de l'option, et sur l'attribution des responsabilités de formation et d'encadrement entre les différents partenaires, dont la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de médecine.

Des corrections techniques doivent être apportées au document de présentation. Dans le tableau A, sur le règlement du programme, au premier alinéa de l'article 1, préciser que le candidat doit avoir conservé « une moyenne générale égale ou supérieure à 2.7/4.3 ou l'équivalent »; à l'article 3, la durée minimale de la scolarité est d'un trimestre équivalent à temps plein (et non d'un an).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme «Pédagogie universitaire des sciences de la santé», à la Faculté des sciences de l'éducation et à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1002^o/510 corrigé.

CE-1002-6.2 Faculté des sciences de l'éducation CE-1002-6.2
Faculté de médecine
- Création d'une option «Pédagogie universitaire des sciences
de la santé» au programme de Maîtrise en éducation (M.Ed.)

A-33/1002^e/511

Les objectifs de formation de l'option «Pédagogie universitaire des sciences de la santé» dans le programme de Maîtrise en éducation (M.Ed.) correspondant à ceux définis pour le microprogramme (CE-1002-6.1). La structure du programme suivi selon cette option comporte 33 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de travail dirigé. L'établissement de cette option donne lieu à la création de 7 nouveaux cours.

Des vérifications devront être complétées, afin de préciser la moyenne générale exigée en regard de l'admission à l'option.

On prend note de précisions sur la moyenne générale exigée pour l'admission en regard des exigences d'admission aux programmes de D.E.S.S. et de Maîtrise indiquées dans le règlement de la Faculté des études supérieures. Ces aspects concernent les modalités de passage du microprogramme au programme de Maîtrise.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option «Pédagogie universitaire des sciences de la santé» au programme de Maîtrise en éducation (M.Ed.), à la Faculté des sciences de l'éducation et à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1002^e/511.

CE-1002-6.3 Faculté de médecine CE-1002-6.3
Département de médecine sociale et préventive
- Création d'un microprogramme de santé publique à
l'intention des cadres et des professionnels en exercice

A-33/1002^e/512

Le *Microprogramme de santé publique à l'intention des cadres et des professionnels en exercice* s'adresse à des généralistes de santé publique, et propose des contenus de formation en lien avec l'analyse des problèmes de santé, la planification à l'intérieur d'un *continuum* des services de prévention, d'évaluation et de dépistage, et les stratégies de promotion de la santé —parmi les différents aspects qui seront couverts.

La structure du microprogramme comporte 16 crédits, répartis selon 14 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option. L'établissement du microprogramme indique la création de 7 cours. Le document de présentation précise l'historique du projet, ses principaux objectifs et les clientèles concernées par cette offre de formation.

À la suite d'une question sur le seuil exigé pour l'admission au microprogramme, il est précisé que la moyenne exigée est de 2,7. On mentionne qu'il est possible que ce seuil ne corresponde pas à celui indiqué dans le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures en regard des programmes de Maîtrise et de Doctorat. Il conviendra de vérifier et de déterminer s'il y a lieu d'ajuster le seuil exigé pour le microprogramme.

Le président signale que l'on devra par ailleurs tenir compte de la révision du règlement pédagogique de la FES, laquelle est en cours dans le cadre de la restructuration des études supérieures. La Commission prend note de cet aspect.

À la suite d'une remarque de M. André Ferron, on constate qu'il y aura lieu de tenir une réflexion sur la détermination des seuils d'admissibilité en fonction du contexte particulier de la formation continue. On prend note que ces questions seront également traitées au niveau de la CREPUQ, dans le cadre d'un colloque. Il conviendra de vérifier la nécessité, pour l'Université, de se positionner sur cette question.

On constate que le titre proposé pour le microprogramme sera trop long en regard du nombre d'espaces réservés pour le titre du programme sur le relevé de notes. La Commission convient d'abord de l'adopter sous réserve des vérifications afférentes. Subséquemment à la réunion, ces vérifications ont été effectuées auprès de la Faculté de médecine, et le vice-doyen a confirmé auprès de la secrétaire générale que le titre retenu sera : *Microprogramme en santé publique*.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en santé publique, au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1002^e/512.

CE-1002-6.4

Faculté de médecine vétérinaire
Département de biomédecine vétérinaire
- Création d'une option «Médecine des animaux de laboratoire»
au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires)

CE-1002-6.4

A-33/1002^e/513

La création d'une option «Médecine des animaux de laboratoire» dans le cadre du programme de M.Sc. (sciences vétérinaires) vise l'acquisition de connaissances dans ce domaine et dans le domaine de la biotechnologie animale, ainsi que l'acquisition d'outils de recherche en pharmacologie et en pharmacodynamie appliquée en science des animaux de laboratoire.

La structure du programme suivi selon l'option proposée est décrite dans la fiche signalétique et au tableau B1. Deux modalités sont possibles, avec ou sans mémoire.

Le domaine des animaux de laboratoire constitue une expertise importante de la Faculté de médecine vétérinaire.

M. Jean Sirois présente des précisions sur les besoins de formation auxquels saura répondre l'option proposée, ainsi que sur les particularités des cheminements de formation en termes de spécialisation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option «Médecine des animaux de laboratoire» au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires), au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1002^e/513.

CE-1002-6.5 Faculté de médecine vétérinaire CE-1002-6.5
Département de biomédecine vétérinaire
- Création d'une option «Pharmacologie» au programme
de Ph.D. (sciences vétérinaires)

A-33/1002^e/514

La création de l'option «Pharmacologie» dans le programme de Ph.D. (sciences vétérinaires) propose des objectifs de formation liés au développement de connaissances et d'aptitudes pertinentes à la recherche dans des disciplines de la pharmacologie. Les étudiants participeront à des travaux du Groupe de recherche en pharmacologie animale du Québec—GREPAQ de la Faculté de médecine vétérinaire, et seront exposés à plusieurs activités de recherche et de développement dans des domaines de la pharmacologie. Des liens pourront également être établis avec d'autres unités ou instituts dans le domaine de la pharmacologie animale.

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse.

M. Jean Sirois apporte des précisions sur les particularités du programme de Ph.D., sur le fait que les options de ce programme définissent des champs de compétence plutôt que des spécialisations, et sur la distribution des contenus de pharmacologie à travers les cours du programme. Dans certains cas, les contenus des cours concernés peuvent être adaptés. Ces éléments expliquent le fait que la structure du programme ne présente pas plusieurs sections ou blocs distincts.

En réponse à une question, il est précisé que le candidat qui n'a pas de formation en pharmacologie devra suivre des cours de mise à niveau.

Des précisions sont apportées sur les activités d'encadrement, qui sont créditées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option «Pharmacologie» au programme de Ph.D. (sciences vétérinaires), au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1002^e/514.

CE-1002-6.6 Faculté de médecine vétérinaire CE-1002-6.6
Département de sciences cliniques
- Création d'une concentration «Comportement animal»
au programme de D.E.S. (sciences cliniques vétérinaires)

A-33/1002^e/515

La création d'une concentration «Comportement animal» dans le programme de D.E.S. (sciences cliniques vétérinaires) permet d'établir un programme long de formation professionnelle pouvant être reconnu par les organismes professionnels. Le programme répond aux exigences de l'American College of Veterinary Behaviorists—ACVB. Il permettra d'offrir une formation dans un domaine en émergence de la formation en comportement animal.

La structure du programme est décrite dans la fiche signalétique et dans le tableau B1. L'établissement de l'option indique la création de 4 cours de stage.

M. Jean Sirois explique la teneur importante des besoins de formation dans ce domaine. De fait, la responsable des stages et des enseignements du programme représente la principale spécialiste dans ce domaine au Québec, et son expertise est reconnue.

M. Sirois prend note de possibilités de collaboration avec d'autres unités, dont le Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine (dont le programme de sciences biomédicales).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une concentration «Comportement animal» au programme de D.E.S. (sciences cliniques vétérinaires), au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1002^e/515.

CE-1002-6.7

Faculté de droit

CE-1002-6.7

- Création de l'option «Droit des affaires dans un contexte de globalisation » au programme de Maîtrise en droit

A-33/1002^e/516

La création de l'option «Droit des affaires dans un contexte de globalisation» au programme de Maîtrise en droit se pose à l'intérieur d'une conjoncture intéressante en regard du contexte de mondialisation des échanges commerciaux, et ce, par divers aspects de la discipline : droit civil, *common law*, droit comparé, etc. Le contexte du projet, sa pertinence, les besoins et les avantages concurrentiels de la Faculté ainsi que les éléments relatifs à la structure et aux objectifs du programme selon l'option proposée sont explicités dans le document de présentation. On souligne également l'expertise de la Faculté en droit des affaires, ainsi que les échanges importants qu'elle a développés avec des institutions chinoises au cours des dernières années.

M. Martin Vézina présente une préoccupation sur la façon dont sera assurée la qualité d'un programme qui serait trop ciblé. Il s'informe également de la provenance des professeurs concernés par le programme.

Mme Anne-Marie Boisvert explique les modalités d'évaluation des candidats, qui tiennent compte entre autres de la connaissance de la langue et de la qualité du dossier étudiant. Le recrutement donne donc lieu à une sélection sérieuse. Dans le cadre d'activités développées en partenariat, par exemple, les écoles d'été, la Faculté a pu constater le niveau de qualité des cohortes. Au sujet des échanges avec la Chine, Mme Boisvert mentionne que les besoins de formation se posent proportionnellement avec le taux de croissance accéléré que connaît ce pays. Le programme bénéficiera des expertises professorales de la Faculté dans divers domaines dont le droit des affaires, le droit international et le droit américain. Les collaborations avec la Chine ont également permis de développer des projets de recherche transdisciplinaires. Il est également mentionné que la région métropolitaine comporte plusieurs experts dans ce domaine qui sont intéressés à participer à ce programme.

Des précisions sont apportées sur les cours créés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de l'option «Droit des affaires dans un contexte de globalisation» au programme de Maîtrise en droit, à la Faculté de droit, conformément au document A-33/1002^e/516.

CE-1002-6.8 Faculté des études supérieures CE-1002-6.8
- Création du séminaire PLU 6058–«Rechercher et
exploiter la documentation

A-33/1002^e/517

Les séminaires de sigle PLU visent le développement d'une compétence transversale chez les étudiants des cycles supérieurs. Le séminaire PLU 6058–«Rechercher et exploiter la documentation» porte plus particulièrement sur la compétence informationnelle. Le document de présentation précise le contexte du séminaire, ses objectifs, les contenus et les approches pédagogiques, ainsi que les ressources qui seront requises.

Bien que des formations ponctuelles puissent être assurées par les bibliothèques dans l'utilisation de l'information, le séminaire permettra de mieux structurer cette formation. Le nombre d'étudiants sera limité à 15; la possibilité d'augmenter ce nombre sera vérifiée selon les besoins. L'implantation du séminaire se fera dans un premier temps dans le cadre d'une expérience pilote. Les séminaires de sigle PLU sont crédités, mais hors programme.

Mme Sylvie Normandeau s'informe de la possibilité de rendre accessibles certains des séminaires PLU à des étudiants de programmes de premier cycle, plus particulièrement les étudiants suivant un cheminement *honor*.

La vice-doyenne de la FES convient de l'intérêt d'examiner l'éventualité d'ouvrir ces cours à un plus grand nombre d'étudiants. M. Jean-Pierre Côté considère qu'il serait apprécié que ce séminaire soit étendu à un plus grand nombre d'étudiants. Il signale que le séminaire a été conçu en fonction des besoins des étudiants inscrits à un programme d'études supérieures. Il devra donc être adapté si on choisissait de développer un cours qui s'adresserait à un plus grand nombre d'étudiants de niveaux différents. Des membres conviennent de la pertinence des contenus de formation proposés par le séminaire en regard de la formation universitaire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du séminaire PLU 6058–«Rechercher et exploiter la documentation», conformément au document A-33/1002^e/517.

CE-1002-7 AFFAIRES DIVERSES CE-1002-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1002-8 PROCHAINE SÉANCE CE-1002-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 20 février 2007, à 14 heures.

CE-1002-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1002-9

La séance est levée à 16 heures 40.

Adopté le 20 février 2007 – Délibération CE-1003-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier